

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **cinquième jour de novembre 2001**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Gilles Fortier  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier adjoint Jean-Marc Bédard, est également présent.

**01-11-359**

#### **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des 1<sup>er</sup> octobre et 9 octobre 2001.

ADOPTÉE

#### **Résultats définitifs du référendum du 14 octobre 2001**

Le greffier adjoint procède à la lecture sommaire du rapport du référendum tenue le 14 octobre 2001 - Classé.

#### **Rapport du Maire sur la situation financière de la Ville**

##### **1°) Rapport financier 2000**

Pour l'année 2000, chacune des ex-municipalités ont complété leur année financière distinctement de la nouvelle Ville.

Au 31 décembre 2000, la situation financière de l'ex-Ville de Princeville était la suivante :

Surplus accumulé	1 331 267 \$
Endettement total net à long terme	2 546 895 \$

Celle de l'ex-Paroisse de Princeville était la suivante :

Surplus accumulé	621 281 \$
Endettement total net à long terme	646 050 \$

Comme les régies intermunicipales ont cessé d'exister au 31 décembre 2000, les résultats de celle des Loisirs et de celle d'Incendie ont été répartis dans les deux ex-municipalités selon les modes de répartition prévus aux ententes. Ils apparaissent donc aux surplus accumulés ci-haut mentionnés.

## 2°) **Indications préliminaires pour le présent exercice financier**

En 2001, le budget adopté par la nouvelle Ville de Princeville est équilibré à 5 392 672 \$.

Au cours du présent exercice le conseil a approprié du surplus affecté de l'ex-Ville 118 300 \$ et de celui de l'ex-Paroisse 72 200 \$ pour les prévisions budgétaires 2001.

D'autres montants ont été appropriés en cours d'année :

- 141 100 \$ de l'ex-Ville pour rembourser une échéance d'un emprunt dû;
- 200 000 \$ de l'ex-Paroisse pour la réfection des chemins ruraux;
- 13 835 \$ de l'ex-Villes et
- 1 049 \$ de l'ex-Paroisse pour un remboursement de taxes au Canadien National;
- 24 677 \$ de l'ex-Ville et
- 192 \$ de l'ex-Paroisse pour rembourser l'échéance d'une obligation de la SQAÉ
- 200 000 \$ pour la création d'un fonds de roulement

De plus des achats de terrains à des fins de développement industriel ont été faits à même un emprunt au fonds de roulement au montant de 63 000 \$.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un léger excédent des recettes sur les dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complétés leur mandat.

## 3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2000 totalisait :

pour 2001	:	2 216 300 \$	
pour 2002	:	836 300 \$	et
pour 2003	:	636 300 \$	

Consistant, en plus des transferts des activités financières 2001, en divers travaux de développement résidentiel, d'approvisionnement en eau potable, de réaménagement de l'Hôtel de Ville et de construction de chemins municipaux.

Les dépenses inscrites pour 2001 sur ce programme mais non réalisées seront réévaluées et/ou reportées à une autre année.

**4°) Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2001**

La rémunération des membres du conseil est de 20 400 \$ pour le maire et de 6 800 \$ pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de 10 200 \$ pour le maire et de 3 400 \$ pour chacun des conseillers.

**5°) Orientations générales 2002**

Pour la prochaine année le conseil municipal continuera les dossiers déjà amorcés, notamment, l'aménagement du site d'élimination des neiges usées, la réalisation du parc industriel au nord-ouest du noyau urbain, ainsi que l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées du Domaine Paquet.

Le conseil continuera sa réflexion et proposera des programmes sur la revitalisation du centre-ville, la politique familiale ainsi que sur l'appui aux activités culturelles et aux activités d'embellissement et d'aménagement paysager.

Finalement le conseil verra à assurer la pérennité de l'approvisionnement en eau potable de la population desservie.

**6°) Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

01-11-360

**Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

01-11-361

**Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 2 octobre 2001

- nos 1CH001501 à 1CH001509

50 784.81 \$

- En date du 4 octobre 2001 - nos 1CH001510 à 1CH001512	381.75 \$
- En date du 10 octobre 2001 - nos 1CH001513 à 1CH001515	11 748.48 \$
- En date du 2 novembre 2001 - no 1CH001516	214.00 \$
- En date du 16 octobre 2001 - nos 1CH001517 à 1CH001526	240 726.13 \$
- En date du 19 octobre 2001 - nos 1CH001527 à 1CH001537	7 807.66 \$
- En date du 23 octobre 2001 - nos 1CH001538 à 1CH001551	29 500.72 \$
- En date du 30 octobre 2001 - nos 1CH001552 à 1CH001557	568.72 \$
- En date du 31 octobre 2001 - nos 1CH001558 à 1CH001561	41 648.25 \$
- temps supplémentaire des périodes 200140 à 200144	

ADOPTÉE

**01-11-362**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 5 novembre 2001 - nos 1CH001562 à 1CH001712	209 638.67 \$
---	---------------

**Fonds d'immobilisation**

- En date du 5 novembre 2001 - no 1CH200026 à 1CH200030	151 748.51 \$
--	---------------

ADOPTÉE

**01-11-363**

**Règlement no 2001-38 – Travaux d'infrastructures rue St-Jacques ouest et emprunt n'excédant pas 350 000 \$**

ATTENDU la lecture du règlement numéro 2001-38 par le greffier adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement

no 2001-38 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de voirie sur la rue St-Jacques ouest ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 350 000 \$.

ADOPTÉE

**01-11-364**

**Demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement**

ATTENDU QUE des travaux d'aqueduc et d'égouts sont rendus nécessaires dans le secteur industriel de la rue St-Jacques ouest;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de demander au Ministère de l'Environnement un certificat d'autorisation pour les travaux sus-mentionnés et, pour ce faire, de mandater Jocelyn Michaud, ingénieur, de la firme Teknika à préparer et présenter ladite demande.

ADOPTÉE

**01-11-365**

**Soumissions pour l'agrandissement et les rénovations de l'Hôtel de Ville**

Ce sujet est mis à l'étude par le conseil - À l'étude.

**01-11-366**

**Entente avec le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole**

ATTENDU la confirmation de l'aide financière accordée dans le cadre du programme « Les eaux vives du Québec » pour le projet d'infrastructures des rues Boulet, Carignan ouest et St-Jacques ouest;

ATTENDU QUE selon les termes du programme, cette subvention de 149 980 \$ est liée à la réalisation des investissements de plus de 4 millions de dollars pour l'implantation d'une nouvelle usine;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accepter les termes de l'entente proposée par la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et d'autoriser le Maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville ladite entente.

ADOPTÉE

**01-11-367**

**Entente avec Les Entreprises H. St-Pierre – Patrouille de nuit**

ATTENDU QUE le conseil désire conclure une entente avec Les Entreprises H. St-Pierre de Princeville pour effectuer la patrouille de nuit lors du déneigement de la route 116;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter de verser à la compagnie les Entreprises H. St-Pierre de Princeville un montant de 6 685 \$ (avant taxes) pour effectuer la patrouille de nuit exigée dans le devis du Ministère des Transports lors du déneigement de la route 116 (section de Princeville) pendant la période du 8 novembre 2001 au 31 mars 2002. La compagnie facturera la Ville à

la fin de chaque mois le cinquième du montant établi.

ADOPTÉE

**01-11-368**

**Cession du contrat d'entretien des chemins d'hiver**

ATTENDU QUE l'entreprise 9041-1612 Québec inc. (Excavation Lachapelle) ne peut répondre aux exigences du contrat d'entretien des chemins d'hiver pour l'hiver 2001-2002 de l'Ex-Paroisse de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil accepte la cession du contrat d'entretien des chemins d'hiver établie entre la compagnie 9041-1612 Québec inc. (Excavation Lachapelle) et la compagnie Jean-Claude Lizotte inc.

QUE la compagnie Jean-Claude Lizotte inc. consent avec toutes les obligations énumérées dans le devis pour l'entretien des chemins d'hiver de la Ville de Princeville, à effectuer le travail ci-haut mentionné dans les mêmes conditions signées entre la municipalité de Princeville et la compagnie 9041-1612 Québec inc.

ADOPTÉE

**01-11-369**

**Déneigement de certains rangs hors contrat**

ATTENDU QUE l'entreprise Jean-Claude Lizotte inc. a présenté une offre de service pour l'entretien des chemins d'hiver de certains chemins municipaux non compris dans le contrat d'entretien général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien d'hiver de certains chemins municipaux tels qu'énumérés ci-dessous :

Rang 1 (à partir du chemin St-Louis) longueur :	3.2 km
6 <sup>e</sup> rang Ouest	longueur : 3.9 km
6 <sup>e</sup> rang Est	longueur : 4.2 km
7 <sup>e</sup> rang Est	longueur : 1.2 km

QU'un montant de 795\$/kilomètre ( taxes non incluses) soit accordé à l'entreprise Jean-Claude Lizotte inc. afin d'effectuer le déblaiement de la neige durant l'hiver 2001-2002.

ADOPTÉE

**01-11-370**

**Souffleuse à neige – Location pour la saison 2001-2002**

ATTENDU QUE deux entreprises ont présenté une offre de services pour l'enlèvement de la neige sur certaines rues de la Ville de Princeville par le biais d'une souffleuse à neige;

ATTENDU QUE l'entreprise H. St-Pierre a présenté la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture d'une souffleuse à neige pour l'enlèvement de la neige dans certaines rues de la Ville de Princeville à l'entreprise H. St-Pierre au montant de 96 \$ l'heure (taxes non-incluses) pour l'hiver 2001-2002 et comprenant le brigadier-signaleur.

ADOPTÉE

**Location temporaire d'un garage**

Ce sujet est mis à l'étude par le conseil - A l'étude.

**01-11-371**

**Modification de la résolution 01-09-329**

ATTENDU QUE le conseil désire ajouter quelques numéros de lots omis lors de l'adoption de la résolution d'achat de certains terrains à Ferme Rivardale inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de modifier la résolution numéro 01-09-329 pour y ajouter les numéros de lots suivants :

QUE les parties des lots 12-C,13-A et 12-B-4 situées dans le rang 8 du canton de Stanfold soient ajoutées à la description des lots à acquérir par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**01-11-372**

**Demande de dérogation mineure – 45 rue Fréchette**

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire situé au 45, rue Fréchette;

ATTENDU QUE cette construction est existante depuis 1992;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'ouverture du côté visé par la demande;

ATTENDU QU'un permis de construction avait été émis conformément aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 45, rue Fréchette, représentant une dérogation mineure de 2,3 mètres de la marge latérale du côté droit du bâtiment existant.

ADOPTÉE

**01-11-373**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – Michaël Parent**

ATTENDU QUE le conseil désire appuyer la demande d'autorisation présentée par Monsieur Michaël Parent;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation permettrait au requérant de construire sa résidence;

ATTENDU QUE le terrain visé peut obtenir l'autorisation de se raccorder au service d'aqueduc public;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Michaël Parent, afin qu'il obtienne l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour y construire une résidence sur une partie des lots 10-F et 10-E rang X du canton de Stanfold.

ADOPTÉE

**01-11-374**

**Second projet de règlement modifiant le règlement no 89-212 (PRU2-104)**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement (PRU2-104) modifiant le règlement no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville afin de permettre de créer la nouvelle zone AGe 5 à même une partie de la zone AGe 14 permettant l'usage d'extraction de gravier et de sable.

ADOPTÉE

**01-11-375**

**Second projet de règlement modifiant le règlement no 432-89 (PRU2-105)**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement (PRU2-105) modifiant le règlement no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville afin de permettre la vente au détail d'automobiles et autres véhicules ainsi que le service de lavage d'automobiles dans la zone M-56.

ADOPTÉE

**01-11-376**

**Fin de l'entente avec les Cobras**

ATTENDU QUE l'organisation des Cobras de Princeville a mis fin à ses opérations;

ATTENDU QU'une entente sur la location de la glace et sur les profits résultant de la vente de boissons existait avec ladite organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de mettre fin à l'entente avec les Cobras de Princeville, relativement à la location de la glace et au profit généré par la vente de boisson au Centre Paul de la Sablonnière de Princeville.

ADOPTÉE



01-11-377

**Aide financière – Noël des enfants de Princeville**

ATTENDU QUE les organismes sociaux désirent souligner d'une façon spéciale le Noël des enfants à Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil verse à l'organisation du Noël des enfants de Princeville, une aide financière au montant de 250 \$ pour permettre la réalisation de cette activité.

ADOPTÉE

01-11-378

**Entente de loisirs avec la Ville de Victoriaville – 2002**

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseiller André Bergeron, appuyé par la conseiller Claude Ménard et résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) la Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158\$ par année, par inscription dûment enregistrée par la Service du loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;
- c) cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;
- d) le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-11-379

**Patinoire extérieure – rue Moreau**

ATTENDU QUE des propriétaires situés dans le secteur de la rue Moreau ont demandé l'appui du conseil pour ériger une patinoire dans le cercle de la rue Moreau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise les propriétaires situés dans le secteur de la rue Moreau, à ériger une petite patinoire au centre de la rue Moreau;

QUE le conseil autorise le service d'incendie de Princeville à utiliser le camion citerne pour procéder au premier arrosage de cette patinoire;

QUE la Ville de Princeville avise son assureur de la réalisation de cette activité hivernale.

ADOPTÉE

**01-11-380**

**Légion Royale Canadienne**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder une contribution de 100 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la couronne déposée aux cérémonies du jour du Souvenir du 11 novembre prochain.

ADOPTÉE

**01-11-381**

**Tournoi provincial Bantam**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ pour les médailles et banderoles aux champions et finalistes à être remises au Tournoi Provincial Bantam 2001.

ADOPTÉE

**01-11-382**

**Centre hospitalier Centre-de-la Mauricie**

ATTENDU QU'une demande de gratuité sur l'évaluation relative à prévention des incendies a été présentée à la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil refuse d'accorder la gratuité des frais qui sont exigés par la Ville de Princeville lors d'une inspection préventive du service des incendies de Princeville effectuée dans les centres d'hébergement supervisés par le Centre hospitalier Centre-de-la-Mauricie.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

01-11-383

**Levée**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

---

Mario Juairé,  
Greffier

---

Laurent Carignan,  
Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière

